

Statistiques sur les personnes bénéficiant d'une mesure de protection (2023-2024)

Curateur public du Québec

31 mars 2024

Tableau 1 : Adultes bénéficiant d’une mesure de protection publique selon le type de mesure

Mesures de protection	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2024	Variation
Tutelle au majeur	12 808	12 610	-1,55 %
Autres ¹	87	114	31 %
Total	12 895	12 724	-1,33 %

Tableau 2 : Personnes mineures bénéficiant d’une mesure de protection publique selon le type de mesure

Mesures de protection	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2024	Variation
Tutelle dative ²	78	82	5,13 %
Autres ³	8	14	75 %
Total	86	96	11,63 %

Tableau 3 : Adultes bénéficiant d’une mesure de protection privée sous la surveillance du Curateur public selon le type de mesure

Mesures privées de protection sous surveillance	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2024	Variation
Tutelle au majeur	9 245	9 241	-0,04 %
Autres ⁴	155	181	16,77 %
Total	9 400	9 422	0,23 %

¹ Le regroupement « Autres » comprend notamment les mesures d’administration provisoire (une mesure qui vise à répondre à un besoin urgent de protection d’une personne présumée inapte) et les tutelles à l’absent (qui visent la protection des biens d’une personne absente qui n’a pas désigné un administrateur ou si ce dernier n’est pas connu, refuse ou néglige d’agir, ou encore en est empêché) ainsi que certaines autres mesures d’administration des biens.

² Tutelle assumée par des personnes autres que le père ou la mère du mineur.

³ Idem que « Autres¹ »

⁴ Idem que « Autres¹ »

Tableau 4 : Personnes mineures bénéficiant d’une mesure de protection privée sous la surveillance du Curateur public selon le type de mesure

Mesures privées de protection sous surveillance	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2024	Variation
Tutelle légale ⁵	2 464	2 513	1,99 %
Tutelle dative ⁶	1 550	1 657	6,90 %
Autres ⁷	62	65	4,84 %
Total	4 071	4 235	4,03 %

Tableau 5 : Adultes bénéficiant d’une mesure de protection privée sans la surveillance du Curateur public selon le type de mesure

Mesures privées de protection sans surveillance	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2024	Variation
Conseiller au majeur	188	172	-8,51 %
Mandats homologués ⁸	12 557	12 990	3,45 %
Total	12 745	13 162	3,27 %

Tableau 6 : Personnes mineures qui détiennent, selon les déclarations reçues par le Curateur public, des biens d’une valeur de moins de 40 000 \$ et dont la mesure de protection privée est sans surveillance

Mesures privées de protection sans surveillance	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2024	Variation
Tutelle légale ⁹	3 479	3 508	0,83 %
Total	3 479	3 508	0,83 %

⁵ Depuis le 1^{er} novembre 2022, le montant des biens du mineur pour la tutelle sous surveillance est passé de 25 000\$ à 40 000\$; en dessous de 40.000\$ il s’agit de tutelle sans surveillance.

⁶ Tutelle assumée par des personnes autres que le père ou la mère du mineur.

⁷ Le regroupement « Autres » comprend notamment les mesures d’administration provisoire (une mesure qui vise à répondre à un besoin urgent de protection d’une personne présumée inapte) et les tutelles à l’absent (qui visent la protection des biens d’une personne absente qui n’a pas désigné un administrateur ou si ce dernier n’est pas connu, refuse ou néglige d’agir, ou encore en est empêché) ainsi que certaines autres mesures d’administration des biens.

⁸ Les mandataires n’ont pas l’obligation d’informer le Curateur public du décès du mandant. Le Curateur public procède à une épuration trimestrielle du registre, par échange de fichiers avec la Régie de l’assurance maladie du Québec.

⁹ Depuis le 1^{er} novembre 2022, le montant des biens du mineur pour la tutelle sous surveillance est passé de 25 000\$ à 40 000\$; en dessous de 40.000\$ il s’agit de tutelle sans surveillance.

Tableau 7 : Personnes bénéficiant d’une mesure de protection (publique ou privée)

Personnes bénéficiant d’une mesure de protection (publique ou privée)	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2024	Variation
Total ¹⁰	41 879	42 353	1,13 %

Tableau 8 : Proportion d’adultes, selon le sexe, bénéficiant d’une mesure de protection publique ou mixte au 31 mars 2024

Mesures publiques ou mixtes de protection	Femmes	Hommes
Pourcentage	44 %	56 %

Tableau 9 : Proportion de personnes mineures, selon le sexe, bénéficiant d’une mesure de protection publique ou mixte au 31 mars 2024

Mesures publiques ou mixtes de protection	Femmes	Hommes
Pourcentage	54 %	46 %

Tableau 10 : Proportion d’adultes, selon le sexe, bénéficiant d’une mesure de protection privée avec la surveillance du Curateur public au 31 mars 2024¹¹

Mesures privées de protection avec surveillance	Femmes	Hommes
Pourcentage	48 %	52 %

¹⁰ Un certain nombre de personnes représentées disposent simultanément d’une mesure de protection publique et d’une mesure de protection privée : elles étaient 794 (778 adultes et 16 mineurs) dans ce cas au 31 mars 2024 et 797 (787 adultes et 10 mineurs) au 31 mars 2023. Le total a donc été ajusté pour éviter de les comptabiliser deux fois. Au 31 mars 2024, on comptait 4 702 (4 524 adultes et 178 mineurs) mesures en instance d’ouverture (comparativement à 3 473 (3 327 adultes et 146 mineurs) au 31 mars 2023).

¹¹ Les données n’étaient pas disponibles pour 1,8 % des dossiers de mesures de protection privées au majeur lors de l’extraction des données.

Tableau 11 : Proportion de personnes mineures, selon le sexe, bénéficiant d’une mesure de protection privée avec la surveillance du Curateur public au 31 mars 2024¹²

Mesures privées de protection avec surveillance	Femmes	Hommes
Tutelle légale	48 %	52 %
Tutelle dative	52 %	48 %

Tableau 12 : Proportion d’adultes, selon le sexe, bénéficiant d’une mesure de protection privée sans la surveillance du Curateur public au 31 mars 2024¹³

Mesures privées de protection sans surveillance	Femmes	Hommes
Conseiller au majeur	36 %	64 %
Mandats homologués	67 %	33 %

Tableau 13 : Proportion de personnes mineures, selon le sexe, qui détiennent, selon les déclarations reçues par le Curateur public, des biens d’une valeur de moins de 40 000 \$ et dont la mesure de protection privée est sans surveillance au 31 mars 2024¹⁴

Mesures privées de protection sans surveillance	Femmes	Hommes
Tutelle légale	46 %	54 %

¹² Les données n’étaient pas disponibles pour 0,2 % des dossiers de mesures de protection privées avec surveillance au mineur lors de l’extraction des données

¹³ Les données n’étaient pas disponibles pour 0,1 % des dossiers de mesures de protection privées sans surveillance au majeur lors de l’extraction des données

¹⁴ Les données n’étaient pas disponibles pour 0,2 % des dossiers de mesures de protection privées sans surveillance au mineur lors de l’extraction des données

Tableau 14 : Personnes adultes et mineurs bénéficiant d'une mesure de protection au 31 mars 2024

Mesures de protection	Adultes	Mineurs
Mesures publiques	12 724	96
Mesures privées avec surveillance	9 422	4 235
Mesures privées sans surveillance	172	3 508
Mandats homologués	12 990	Sans objet (S.O)
Personnes bénéficiant d'une mesure de protection¹⁵	34 530	7 823

Tableau 15 : Nouvelles personnes bénéficiant d'une mesure de protection entre le 1er avril 2023 et le 31 mars 2024

Mesures de protection	Adultes	Mineurs
Mesures publiques ¹⁶	858	3
Mesures privées avec surveillance ¹⁷	1 023	754
Mesures privées sans surveillance	0	708
Mandats homologués	3 754	S. O
Nouvelles personnes avec une mesure¹⁸	5 566	1 464

¹⁵ 778 adultes et 16 mineurs bénéficient simultanément d'une mesure publique et d'une mesure privée. Le total a donc été ajusté pour éviter de les comptabiliser deux fois.

¹⁶ Cette donnée ne comprend pas les modifications du type de représentation légale. Elle ne comprend ni les 114 mesures privées transformées en mesures publiques ni les 14 mesures publiques transformées en mesures privées.

¹⁷ Cette donnée ne comprend pas les modifications du type de représentation légale. Elle ne comprend ni les 114 mesures privées transformées en mesures publiques ni les 14 mesures publiques transformées en mesures privées.

¹⁸ 69 adultes et 1 mineur bénéficient simultanément d'une mesure publique et d'une mesure privée. Le total a donc été ajusté pour éviter de les comptabiliser deux fois.

Tableau 16 : Adultes bénéficiant d’une mesure publique de protection selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2024

Régions sociosanitaires	Nombre d’adultes	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	273	2,15 %
Bas-St-Laurent	444	3,49 %
Chaudière-Appalaches	670	5,27 %
Côte-Nord	157	1,23 %
Estrie	654	5,14 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	163	1,28 %
Lanaudière	591	4,64 %
Laurentides	637	5,01 %
Laval	372	2,92 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	882	6,93 %
Montérégie	1 548	12,17 %
Montréal	3 568	28,04 %
Outaouais	401	3,15 %
Québec	1 800	14,15 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	492	3,87 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	51	0,41 %
Hors Québec et autres ¹⁹	21	0,17 %
Total	12 724	100,0 %

¹⁹ Information non inscrite au moment de l’extraction pour 6 personnes

Tableau 17 : Adultes bénéficiant d’une mesure privée de protection sous la surveillance du Curateur public selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2024

Régions sociosanitaires	Nombre d’adultes	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	164	1,74 %
Bas-St-Laurent	315	3,34 %
Chaudière-Appalaches	522	5,54 %
Côte-Nord	118	1,25 %
Estrie	544	5,77 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	135	1,43 %
Lanaudière	653	6,93 %
Laurentides	566	6,01 %
Laval	408	4,33 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	575	6,10 %
Montérégie	1645	17,46 %
Montréal	1974	20,95 %
Outaouais	404	4,29 %
Québec	1050	11,14 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	319	3,39 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	8	0,08 %
Hors Québec et autres ²⁰	22	0,23 %
Total	9 422	100,0 %

²⁰ Information non inscrite au moment de l’extraction pour 9 personnes

Tableau 18 : Proportion d'adultes au Québec selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2024

Régions sociosanitaires	Pourcentage ²¹
Abitibi-Témiscamingue	1,7 %
Bas-St-Laurent	2,4 %
Chaudière-Appalaches	5,0 %
Côte-Nord	1,0 %
Estrie	5,9 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1,1 %
Lanaudière	6,1 %
Laurentides	7,4 %
Laval	5,0 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	6,2 %
Montréal	24,3 %
Outaouais	4,6 %
Québec	9,1 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,2 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	0,4 %
Hors Québec et autres	0,0 %
Total	100,0 %

²¹ Source : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Estimation de la population des régions administratives selon le groupe d'âge et le sexe, Québec (22 mai 2024).

Tableau 19 : Personnes mineures sous mesures privées de protection sous la surveillance du Curateur public selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2024

Régions sociosanitaires	Nombre de mineurs	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	138	3,26 %
Bas-St-Laurent	138	3,26 %
Chaudière-Appalaches	225	5,31 %
Côte-Nord	101	2,38 %
Estrie	247	5,83 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	83	1,96 %
Lanaudière	367	8,67 %
Laurentides	315	7,44 %
Laval	146	3,45 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	323	7,63 %
Montérégie	709	16,74 %
Montréal	530	12,51 %
Outaouais	270	6,38 %
Québec	370	8,74 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	214	5,05 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	37	0,87 %
Hors Québec et autres ²²	22	0,52 %
Total	4 235	100,0 %

²² Information non inscrite au moment de l'extraction pour 4 personnes

Tableau 20 : Personnes mineures bénéficiant d’une mesure privée de protection sans la surveillance du Curateur public selon la région sociosanitaire, au 31 mars 2024

Régions sociosanitaires	Nombre de mineurs	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	87	2,48 %
Bas-St-Laurent	131	3,73 %
Chaudière-Appalaches	243	6,93 %
Côte-Nord	52	1,48 %
Estrie	146	4,16 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	43	1,23 %
Lanaudière	318	9,06 %
Laurentides	298	8,49 %
Laval	108	3,08 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	300	8,55 %
Montérégie	682	19,44 %
Montréal	468	13,34 %
Outaouais	128	3,65 %
Québec	303	8,64 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	146	4,16 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	35	1,00 %
Hors Québec et autres ²³	20	0,57 %
Total	3 508	100,0 %

²³ Information non inscrite au moment de l’extraction pour 11 personnes.

Tableau 21 : Proportion de personnes mineures au Québec selon la région
socio-sanitaire, au 31 mars 2024

Régions socio-sanitaires	Pourcentage ²⁴
Abitibi-Témiscamingue	1,8 %
Bas-St-Laurent	2,0 %
Chaudière-Appalaches	5,2 %
Côte-Nord	1,0 %
Estrie	5,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,8 %
Lanaudière	6,8 %
Laurentides	7,7 %
Laval	5,4 %
Mauricie-et-Centre-du-Québec	5,8 %
Montréal	18,1 %
Montréal	22,4 %
Outaouais	5,0 %
Québec	8,5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,0 %
Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-cries-de-la-Baie-James	0,9 %
Hors Québec et autres	0,0 %
Total	100,0 %

Tableau 22 : Personnes adultes bénéficiant de la mesure d'assistance selon le
nombre d'assistants

Mesures d'assistance ²⁵	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2024	Variation
Mesure avec 1 assistant	45	711	1 480 %
Mesure avec 2 assistants	29	460	1 486 %
Total	74	1 171	1 482 %

²⁴ Source : Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Estimation de la population des régions administratives selon le groupe d'âge et le sexe, Québec (22 mai 2024), estimation au mai 2024

²⁵ La mesure d'assistance est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2022.